



Université Ferhat Abbas- Sétif-1
2024-2025

*Ethique et déontologie
dans l'enseignement universitaire*

الأداب والأخلاقيات في التعليم الجامعي

Responsable : Pr Elkolli Merbah Meriem

- 1. Explication du rôle de l'enseignant et sa position juridique**
- 2. Comprendre les principes fondamentaux de la charte d'éthique et déontologie universitaires.**
- 3. Comprendre les droits et obligations de l'enseignant chercheur.**

1. تفسير دور الأستاذ ووضعته القانونية

2. فهم المبادئ الأساسية لميثاق الأخلاقيات وأخلاقيات الجامعة

3. فهم حقوق وواجبات الاستاذ الباحث.

Définitions : Morale, éthique, déontologie

Morale

La **morale** est un ensemble de principes, de règles de conduite et de jugements relatifs au bien et au mal, qui s'imposent à la conscience individuelle et collective. Elle est souvent liée aux traditions, aux croyances et aux valeurs d'une société donnée. La morale peut être considérée comme la science des lois naturelles, régissant les comportements humains en fonction de ce qui est jugé bon ou mauvais.

- **Étymologie** : Le terme "morale" vient du latin *mores*, qui signifie "mœurs" ou "manière d'agir". Il renvoie à l'idée de conduite, de genre de vie et d'habitudes propres à une société ou à une époque.
- **Définition** : La morale est une doctrine normative qui guide l'action humaine en fonction du devoir et du bien. Elle est souvent perçue comme un ensemble de règles universelles, bien que ces règles puissent varier selon les cultures et les contextes historiques.

Éthique

L'**éthique** est une discipline philosophique qui réfléchit sur les valeurs, les finalités de l'existence et les conditions d'une vie heureuse. Elle s'intéresse à la notion de "bien" et aux comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable. Contrairement à la morale, l'éthique est plus théorique et se concentre sur la réflexion et la recherche d'un idéal de société.

- **Étymologie** : Le mot "éthique" vient du grec *ethikos*, qui signifie "moral", et de *ethos*, qui signifie "mœurs" ou "manière de vivre".
- **Définition** : L'éthique est la science de la morale et des mœurs. Elle est une **réflexion** sur les comportements à adopter pour vivre en harmonie avec des principes réfléchis et moralement acceptés. Elle est souvent perçue comme une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence.

Déontologie

La **déontologie** est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent la conduite des membres d'une profession ou des individus chargés d'une fonction dans la société. Elle constitue la morale d'une profession et est souvent formalisée dans des codes de déontologie.

- **Étymologie** : Le terme "déontologie" vient du grec *deon*, qui signifie "ce qu'il faut faire" ou "devoir", et du suffixe *-logie*, qui signifie "étude" ou "science".
- **Définition** : La déontologie est une théorie philosophique selon laquelle chaque action humaine doit être appréciée en fonction de sa conformité à certains devoirs. Elle s'oppose au conséquentialisme, qui juge les actions en fonction de leurs conséquences.

Aspect	Éthique	Déontologie
Nature	Réflexion philosophique sur les valeurs et les principes moraux.	Ensemble de règles et de devoirs régissant une profession.
Champ d'application	Relative, varie selon le contexte culturel et historique.	Spécifique à une profession ou à une fonction.
Objectif	Aider à vivre en société selon des principes réfléchis et moralement acceptés.	Garantir que les membres d'une profession agissent conformément à leurs devoirs.

La morale est ce que *la société juge bon*,

L'éthique est ce que *l'individu juge bien*,

La déontologie est ce que la *profession impose*.

Dilemme éthique

Trois principes de résolution vont être appliqués :

- Qu'est ce que le **mieux pour un grand nombre de personnes**.
- Quelle est la **règle de base que j'accepte et qui a le plus de sens**.
- Comment voudrais je que **les autres réagissent envers moi**.

En répondant à ces questions, on répond à un dilemme éthique.

I. Rôle de l'Enseignant Universitaire et de sa Position Juridique

I.1. Rôle de l'enseignant universitaire

L'enseignant universitaire ne se limite pas à la simple transmission de savoirs. Son rôle est multiple et évolutif.

1. Enseignement et Formation

1.1. Rôle pédagogique

- **Dispenser des cours**
- **Conception, élaboration, planification et dispensation de supports pédagogiques**
- **Innovation pédagogique**
- **Évaluation des apprentissages**
- **Adapter sa pédagogie aux évolutions technologiques et aux profils étudiants**
- **Encadrement des étudiants**
- **Participation aux jurys d'examen**
- **Contribution à l'insertion professionnelle**

1.2. Rôle scientifique dans la Recherche Scientifique:

- ✓ **Mener des activités de recherche** fondamentales ou appliquées
- ✓ **Publication scientifique**
- ✓ **Participation à des projets de recherche, à des colloques et séminaires, à l'innovation pédagogique et scientifique**
- ✓ **Valorisation de la recherche**

1.3. Rôle dans la Gouvernance Universitaire

1.3.1. Service à la Communauté Universitaire et à la Société

- ✓ **Participation aux instances universitaires**
- ✓ **Activités d'expertise**
- ✓ **Diffusion de la culture scientifique et technique**
- ✓ **Promotion de l'esprit entrepreneurial**

1.3.2. Rôle Éthique et Citoyen, Et Responsabilités Déontologiques

- ✓ **Transmettre les valeurs de l'université** : intégrité, objectivité, esprit critique.
- ✓ **Neutralité et impartialité** : éviter toute discrimination (origine, opinion politique, etc.).
- ✓ **Être un modèle de rigueur, de responsabilité et de respect.**
- ✓ **Intégrité scientifique** : lutte contre le plagiat, dérives pédagogiques et fraude académique.
- ✓ **Secret professionnel** : protection des données des étudiants.

1.2. Position et statut Juridique de l'Enseignant Universitaire

- ✓ La position juridique de l'enseignant universitaire est principalement définie par le **statut particulier de l'enseignant chercheur**, qui peut varier en fonction du pays et de l'établissement. En Algérie, par exemple, le **Décret exécutif n° 08-130 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur** (et ses modifications ultérieures comme le **Décret exécutif n° 24-103 du 7 mars 2024**) encadre les droits et les obligations des enseignants universitaires.
- ✓ Les enseignants-chercheurs sont des **Fonctionnaire** (titulaires) ou **Contractuels**
- ✓ Relevant généralement du **statut général de la fonction publique** ⇒ **Un régime de droit public**
- ✓ Régi par les textes spécifiques aux enseignants chercheurs (décrets exécutifs, arrêtés ministériels).
- ✓ **Des droits et obligations spécifiques** (liberté académique vs. devoir de réserve).

De manière générale, la position juridique de l'enseignant universitaire se caractérise par :

- **Un statut de fonctionnaire**

L'enseignant universitaire est un commis de l'état, soumis aux lois et règlements de la fonction publique. Cela lui a des droits et des obligations à accomplir.

- **La liberté académique**

C'est un principe qui garantit la liberté d'enseigner et de mener des recherches selon ses convictions scientifiques et pédagogiques, dans le respect des règles éthiques et déontologiques. Cela inclut la liberté d'expression dans le cadre de ses activités académiques.

1.2.1. Droits

- ✓ **Droit à la liberté académique**
- ✓ **Droit à la protection fonctionnelle**
- ✓ **Droit à la formation continue**
- ✓ **Droit à la promotion**
- ✓ **Droit à l'évolution de carrière**
- ✓ **Droit à des conditions de travail adéquates**
- ✓ **Droit à la participation aux instances universitaires**
- ✓ **Droit au respect et à la considération**
- ✓ **Droit syndical.**
- ✓ **Droit à la protection juridique**
- ✓ **Droit d'auteur et droits voisins**
- ✓ **Autorisations d'absence**

1.2.2. Obligations

- ✓ **Obligation de service** : nombre d'heures à assurer par an.
- ✓ **Obligation de neutralité et de réserve**
- ✓ **Assurer les enseignements et l'encadrement**: Respecter les volumes horaires d'enseignement et assurer un encadrement de qualité aux étudiants.
- ✓ **Mener des activités de recherche**: Contribuer à la recherche scientifique.
- ✓ **Participer aux tâches administratives et pédagogiques**
- ✓ **Respecter la déontologie et l'éthique universitaires**
- ✓ **Obligation d'exemplarité, de respect du règlement intérieur et des valeurs universitaires.**
- ✓ **Se tenir à jour des évolutions de leur discipline**
- ✓ **Faire preuve de disponibilité et d'assiduité**
- ✓ **Rendre compte de leurs activités**
- ✓ **Respecter le règlement intérieur de l'établissement.**

1.2.3. Responsabilités Déontologiques

- ✓ **Neutralité et impartialité** : éviter toute discrimination
- ✓ **Intégrité scientifique** : lutte contre le plagiat, la fraude.....
- ✓ **Secret professionnel**

1.2.4. Responsabilités juridiques

- ✓ **Responsabilité administrative**
- ✓ **Responsabilité disciplinaire**
- ✓ **Responsabilité civile**
- ✓ **Responsabilité pénale**

Responsabilités encourues en cas de manquement

Type de responsabilité	Exemples
Disciplinaire	Absences injustifiées, plagiat, manquement pédagogique
Civile	Dommmages matériels causés à un tiers
Pénale	Harcèlement, corruption, falsification de données
Administrative	Insubordination, non-respect des missions

Principes Clés de la Déontologie

Devoirs Essentiels

- ✓ Discrétion dans la gestion des informations
- ✓ Honnêteté : sans conflit d'intérêt
- ✓ Prudence : s'informer avant d'agir
- ✓ Diligence : rapidité et efficacité
- ✓ Loyauté : fidélité aux engagements

Valeurs Fondamentales

- ✓ Respect
- ✓ Confidentialité
- ✓ Responsabilité et intégrité
- ✓ Compétences et expertise
- ✓ Professionnalisme

2. Charte de l'éthique et de la déontologie du MESRS

Lien : <http://www.ensv.dz/wp-content/uploads/2016/01/Charte.pdf>

Droits et obligations de l'étudiant dans l'enseignement supérieur

Droits fondamentaux de l'étudiant

Droit à un enseignement de qualité : L'étudiant bénéficie d'une formation rigoureuse, assurée par des enseignants qualifiés qui adoptent des méthodes pédagogiques innovantes. Ce droit vise à garantir une expérience académique enrichissante et pertinente.

Droit au respect et à la dignité : Il doit être traité avec considération par tous, ce qui crée un environnement harmonieux et inclusif. De plus, la liberté d'expression permet à l'étudiant de partager ses idées dans le cadre institutionnel, tout en respectant les règles établies.

Droit à une évaluation juste : L'évaluation se doit d'être transparente et équitable, assurant que les résultats reflètent fidèlement les compétences acquises. Enfin, l'accès complet aux informations liées à son cursus est garanti pour faciliter son parcours.

Obligations essentielles de l'étudiant

Respect des règles : Chaque étudiant doit observer scrupuleusement les règlements internes pour assurer un cadre serein et ordonné, propice à la réussite collective.

Respect d'autrui : Le respect de la dignité et de l'intégrité des pairs et du personnel universitaire est indispensable, contribuant à une vie universitaire exemplaire et civile.

Honnêteté académique : L'étudiant s'engage à produire un travail original, sans recours à la fraude ou au plagiat, garantissant ainsi l'intégrité des diplômes délivrés.

Civisme : Le comportement doit refléter des valeurs civiques élevées, favorisant le vivre-ensemble et l'esprit de responsabilité au sein de la communauté éducative.

Droits et obligations de l'enseignant-chercheur

Droits de l'enseignant-chercheur

- **Liberté académique** : enseigner et rechercher sans ingérence
- Conditions de travail et moyens pédagogiques adéquats
- Droit à la formation continue et au recyclage

Obligations de l'enseignant-chercheur

- Compétence, moralité et intégrité exemplaires
- Respect des principes éthiques et déontologiques
- Transparence et impartialité dans l'évaluation

Droits et obligations du personnel administratif et technique

Droits principaux

- **Respect et équité** envers tous les membres
- Conditions de travail **adéquates**
- Accès à la **formation continue**

Obligations clés

- **Compétence** et professionnalisme exigés
- Agir avec **impartialité**
- Respecter la **confidentialité**

L'enseignant-chercheur est à la fois un **intellectuel libre** et un **agent public responsable**. Il bénéficie de droits garantissant son autonomie, mais il doit respecter des obligations précises pour assurer la qualité de l'enseignement, la rigueur scientifique et le bon fonctionnement de l'université.

Erreurs classiques

- Créer des liens déséquilibrés avec des étudiants.
- Favoriser certains élèves de façon injustifiée.
- Transmettre des données sensibles sans vigilance.

Méthode anti-erreurs

"Quand le doute surgit... arrêtez-vous et consultez le code éthique."

"Former à l'éthique, c'est former à la liberté consciente."

Comportements sanctionnables :

- Intimidation, abus d'autorité
- Harcèlement moral ou sexuel
- Discrimination
- Mauvaise gestion des publications et contributions

Définition légale du plagiat en Algérie

Arrêté n° 933 du 28 juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat

Plagiat : Copier ou reformuler des idées, textes, ou données sans citer la source.

Inclut : -

- ✓ citations non référencées, données sans origine, traduction sans mention du traducteur.
- ✓ Présenter un travail collectif ou institutionnel notamment ceux des étudiants (Masters, licences...) comme personnel est aussi plagiat.
- ✓ Utiliser des travaux d'autrui sans participation ou sans accord écrit constitue une fraude académique.
- ✓ Le plagiat s'étend aux productions artistiques et scientifiques sans référence claire à l'auteur.

Sanctions contre le plagiat (Arrêté n°933 du 28 juillet 2016)

- **Annulation de la soutenance**
- **Ou retrait du titre acquis**
- **Ou annulation/retrait de la publication**

- **Sanctions académiques** : Les étudiants ou chercheurs reconnus coupables de plagiat peuvent être sanctionnés par des avertissements, des suspensions, ou l'annulation de leurs travaux.
- **Sanctions professionnelles** : Les chercheurs peuvent être exclus de certaines revues ou institutions, ou perdre leur crédibilité scientifique.
- **Sanctions légales** : Dans certains cas, le plagiat peut entraîner des poursuites judiciaires pour violation des droits d'auteur.

Arrêté n°250 du 28 juillet 2009, Article 28 :

La responsabilité du directeur de thèse est aussi engagée.

Dispositions générales de la fonction publique (*Loi n°06-03 du 15 juillet 2006*)

Article 163 - Sanctions du 4ème degré :

- **Rétrogradation dans le grade immédiatement inférieur**
- **Licenciement**

Article 164 :

"Les statuts particuliers peuvent [...] prévoir d'autres sanctions dans le cadre des quatre (4) degrés fixés à l'article 163.

Article 24 :

"Est considéré comme faute professionnelle de quatrième (4ème) degré, le fait pour les enseignants-chercheurs d'être auteurs ou complices de tout acte établi :

- De plagiat
- De falsification de résultats
- Ou de fraude

dans les travaux scientifiques revendiqués :

- Dans les thèses de doctorat
- Ou dans le cadre de toutes autres publications scientifiques ou pédagogiques."

"La science vit de transparence et meurt de plagiat"
(Adapté de Jean Rostand)

Principe juridique fondamental
"Nul n'est censé ignorer la loi"



***L'éthique est le ciment de la confiance dans
l'enseignement.***

Déontologie = Professionalisme en actes.

Quelle est votre plus grande inquiétude éthique en tant qu'enseignant ?

Chaque enseignant doit rédiger :

- Sa charte éthique personnalisée (max. 2 pages)**

5 Commandements de l'enseignant éthique

1. Toujours privilégier l'intérêt de l'étudiant sans favoritisme.
2. Respecter la confidentialité des notes et dossiers.
3. Refuser tout avantage personnel lié à son statut.
4. Promouvoir l'égalité des chances.
5. Signaler toute dérive éthique.

Intégrité (Corruption dans le monde du travail)

«Si les empires, les grades, les places ne s'obtenaient pas par la corruption, si les honneurs purs n'étaient achetés qu'au prix du mérite, que de gens qui sont nus seraient couverts, que de gens qui commandent seraient commandés ».

William Shakespeare

Intégrité : Probité, impartialité, honnêteté irréprochable, on ne se laisse pas corrompre.

Les erreurs à éviter absolument

- Tolérer le plagiat.
- Confondre vie privée et vie professionnelle.
- Négliger la neutralité dans ses évaluations.

Face à un dilemme éthique : 3 réflexes

- Analyser la situation calmement.
- Consulter le code de déontologie ou un référent.
- Prendre une décision alignée avec les valeurs de la profession.

**Être enseignant,
c'est être gardien des savoirs... et des valeurs.**

Merci pour votre attention